Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*19*	*19*

Date de la convocation : *25 février 2026*

SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à 18h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal d'Orthez, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CARRERE, Sébastien COSTEDOAT, Luis CONEJERO, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Pierre LABENNE, Jacques LABORDE, Albert LAHITETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Alain LENGLET, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Madeleine PICHAUREAU, Carlos RAMALHO, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre BOUNINE.

Absents : Emmanuel HANON, Jeanne LAMAZERE, Luc MONBEIG, Philippe DARTIGUE PEYROU et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Pierre ZIEGLER.

Convention relative aux travaux d'aménagement du demi-échangeur quartier de la Virginie à Orthez : *(délibération n° 2026-29)*

Monsieur le Président informe le comité syndical que dans le cadre de l'aménagement de l'A64 pour réaliser un demi-échangeur au niveau du quartier de la Virginie, la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) avait contacté la Régie des Eaux d'Orthez en 2025 au sujet du dévoiement des réseaux d'Eau Potable.

Monsieur le Président explique qu'en effet, l'emprise du projet vient impacter plusieurs tracés de canalisations, dont les canalisations reliant la station de production de la source de Baure au réservoir de Moncade (2 canalisations en Fonte DN200) et la canalisation de distribution des riverains de la Virginie (PVC Ø110).

La convention a pour objet de régler les conditions juridiques, administratives, techniques et financières dans lesquelles ASF réalise les travaux de modification des ouvrages du réseau AEP exploité par le SIEBO, placé ici sous le statut de cocontractant, rendus nécessaires par l'opération de création du demi-échangeur de La Virginie sur l'autoroute

Monsieur le Président indique que le SIEBO fournira un dossier technique à ASF sur les modifications à apporter aux ouvrages d'eau potable et assurera le suivi de réalisation des travaux en parallèle avec ASF. La société ASF se chargera de la consultation des prestataires, de la réalisation des travaux et des paiements des différentes prestations.

A ce titre, il ajoute que les travaux ne seront donc pas financés par le SIEBO.

Monsieur le Président présente la convention aux membres du Comité Syndical.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de convention relative aux travaux d'aménagement du demi-échangeur de la Virginie avec la société ASF.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de « travaux de dévoiement du réseau

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_29-DE

d'adduction d'eau potable dans le cadre des travaux de l'opération de création du demi-échangeur de la Virginie » avec ASF.

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération :
- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- au comptable public compétent,
- au Représentant de la société ASF,

Pour	Abstention	Contre
19	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 11 mars 2026

Le Président,

Jean-Jacques SENSEBE

